

servateur; Glengarry, T. Purcell, libéral; Waterloo-Nord, J. E. Bowman, libéral; Ontario-Ouest, J. D. Edgar, libéral; Perth-Sud, James Trow, libéral; Wentworth-Nord, Thomas Bain, libéral; Halton, John Waldio, libéral; Oxford-Sud, sir Richard Cartwright, libéral; Grey-Sud, George Landerkin, libéral; Brant-Nord, James Somerville, libéral; Huron-Sud, J. McMillan, libéral; Norfolk-Nord, J. Charlton, libéral; Wellington-Sud, J. Innes, libéral; Middlesex-Sud, James Armstrong, libéral; Prescott, S. Labrosse, libéral; Wellington-Centre, A. Semple, libéral; Elgin-Ouest, G. E. Casey, libéral; Peterborough-Ouest, James Stevenson, conservateur.

Il y a donc eu deux conservateurs et dix-huit libéraux de gazettés le 26 mars. Le 2 avril, ont été gazettés: Wellington-Nord, J. McMillan, libéral; Peterborough-Est, John Lang, libéral; Kent, A. Campbell, libéral; Essex-Sud, James Brien, libéral; Bothwell, D. Mills, libéral; Muskoka, W. E. O'Brien, conservateur; Huron-Est, P. Macdonald, libéral.

De sorte que ce jour-là il y eu six libéraux et un conservateur de gazettés. Le 9 avril, ont été gazettés: Elgin-Est, J. H. Wilson, libéral; Northumberland-Est, A. E. Mallory, libéral; York-Est, A. Mackenzie, libéral; Prince-Edouard, J. M. Platt, libéral; Brant-Sud, W. Paterson, libéral; Algoma, S. J. Dawson, conservateur; Bruce-Est, H. Cargill, conservateur.

C'était la deuxième fois que M. Cargill était élu. Ainsi, bien que l'honorable député de York-Est, M. Mackenzie, eût été élu le même jour que M. Cargill, il ne fut gazetté qu'après que M. Cargill eût donné sa démission, qu'il eût été nommé à un emploi, que son siège fut devenu vacant, s'il avait un siège, et qu'il se fût présenté de nouveau, s'il avait le droit, et eût été réélu. Je vois que dans ma propre élection dans Bothwell, l'officier-rapporteur fit son rapport le 8 mars, et ce n'est que vingt-cinq jours plus tard que je fus gazetté. Dans Kent, le shérif du comté déclara M. Campbell élu le 9 mars, mais ce dernier ne fut gazetté que le 2 avril. L'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) m'informe qu'il a été déclaré élu par l'officier-rapporteur le 4 mars et il n'a été gazetté que le 26 mars. Je crois que la conduite de quelques fonctionnaires employés dans les élections a été tellement irrégulière, d'une apparence si partielle, et si incompatible avec tout ce qui ressemble à l'égalité dans les campagnes électorales, qu'il est grandement désirable que la Chambre fasse une enquête sur la conduite des diverses personnes qui ont été employées dans ces élections; et dans ce but je propose :

Qu'il soit enjoint au greffier de la couronne en chancellerie d'être présent à la table de la Chambre, immédiatement, avec tous les documents de nature à indiquer, pour chaque district électoral, la date du rapport fait sur le bief par l'officier-rapporteur de chacun des dits districts, la date à laquelle tel rapport a été reçu au bureau du dit greffier, la date de la publication du dit rapport dans la *Gazette du Canada*, et toute la correspondance échangée entre lui et les officiers-rapporteurs au sujet des dits rapports.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député dit que cette question étant une affaire de privilège, il peut la soulever sans avis préalable. C'est possible, mais, tout de même, il aurait dû donner un avis. La règle générale s'applique aux questions de privilège d'une nature urgente—aux questions qui requièrent l'action immédiate de la Chambre. Je ne crois pas qu'il y ait urgence dans le cas actuel, c'est pourquoi l'honorable député aurait dû, à mon avis, suivre la coutume et donner l'avis ordinaire, car je ne crois pas qu'un seul homme ait été privé de son siège dans cette Chambre par quelque action ou abstention du greffier de la couronne en chancellerie. Nous avons tous le droit, je crois, de siéger ici; si des irrégularités ont été commises, on peut les dénoncer à cette Chambre—si elles sont du ressort de cette dernière,—ou l'on peut les faire disparaître par l'intermédiaire d'autres tribunaux, s'ils sont les tribunaux compétents, et les coupables peuvent recevoir leur châtiment, de sorte qu'à mon avis l'honorable député aurait dû

donner un avis. L'honorable député n'est pas de très bonne humeur. Il a maltraité les officiers-rapporteurs, les réviseurs, le greffier de la couronne en chancellerie, le gouvernement, et le reste. Je ne suis pas surpris qu'il soit un peu irrité, parce que s'il y a jamais eu un groupe d'hommes désappointés, s'il y a jamais eu un groupe d'hommes qui croyaient nous tenir enfin, un groupe d'hommes qui ont été trompés touchant le sentiment public à leur égard, ce sont les honorables députés de la gauche; et je crois que s'il en est un parmi eux qui a été plus désappointé que les autres de se voir relégué, pour je ne dis pas combien d'années, dans la froide région qu'il occupe maintenant, c'est mon honorable ami de Bothwell. C'est pourquoi il fallait attaquer tout le monde. Comme je l'ai déjà dit dans une autre occasion, lorsqu'un marin est attaché à la passarelle et reçoit une correction, on lui permet de se servir du langage qu'il lui plaît à l'adresse du capitaine. Il peut l'injurier à sa guise en échange des coups qu'il reçoit. L'honorable député ne subit pas son châtiment ici, mais il l'a subi en compagnie de ses amis politiques des mains de ce maître puissant qui est le grand corps électoral du Dominion.

L'honorable député dit que les officiers-rapporteurs sont partisans. Ils le sont parce qu'ils ont déclaré les députés de la droite élus; les réviseurs ont manipulé les listes, parce qu'il n'y a pas eu, sur les diverses listes du Dominion, un nombre suffisant d'électeurs disposés à changer la minorité du dernier parlement en une majorité pour le présent parlement. Nous pouvons donc comprendre parfaitement les attaques et le manque d'aménité ordinaire de l'honorable député dans le discours qu'il vient de prononcer.

Mais l'honorable député dit que nous avons commis un grand abus en modifiant la loi; qu'avant que la loi eût été changée, les fonctionnaires étaient les shérifs et les régistateurs, qu'ils étaient des hommes responsables, occupant des positions élevées, et qu'en conséquence, c'étaient des hommes qu'il fallait nommer officiers-rapporteurs. C'étaient certainement des hommes responsables, mais non à cette Chambre, ni au gouvernement du Dominion. Il dit qu'en Angleterre on choisit généralement les shérifs comme officiers-rapporteurs, et qu'ils ne sont pas nommés par la Couronne. Oui; mais ils ne sont pas nommés par des corps hostiles—hostiles au gouvernement du jour. Ils sont choisis de la manière ordinaire, selon l'ancien usage bien connu—le shérif du comté est choisi, et c'est lui qui est l'officier-rapporteur, ainsi que certaines autres personnes.

L'honorable député dit encore qu'avant que la loi ait été changée on n'entendait pas de plaintes. Je nie entièrement cette assertion. Je dis que lorsque les shérifs et les régistateurs étaient officiers-rapporteurs, responsables aux gouvernements provinciaux, il n'y avait de sécurité pour aucun député—à quelque parti qu'il appartenait—si le gouvernement provincial se trouvait opposé à un candidat politique. Je n'hésite pas à dire que l'on a montré un esprit on ne peut plus hostile, surtout dans la province d'Ontario, et je crois aussi dans la province de la Nouvelle-Ecosse—un esprit on ne peut plus hostile au gouvernement, dont les membres sont les conseillers de Sa Majesté, et siègent sur ces banquettes. Je dis qu'il en a toujours été ainsi, et jamais plus que durant les dernières élections. Je dis que l'hostilité des gouvernements provinciaux a été marquée, que tous les membres des gouvernements provinciaux ont travaillé comme ils ne l'avaient jamais fait auparavant, pour amener la défaite de l'administration. Je dis qu'il y allait du sort d'un régistateur ou d'un shérif dans la province d'Ontario si, étant officier-rapporteur, le titulaire de cette charge osait agir avec impartialité. Je dis que tous les membres du gouvernement d'Ontario ont fait à leurs fonctionnaires les menaces les plus ouvertes—qu'ils les ont menacés ouvertement et carrément, s'ils ne travaillaient pas pour le gouvernement local aux élections provinciales, et contre le parti conservateur aux élections fédérales. C'était un fait notoire